

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 juillet 2013

## Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?

### Déclaration du groupe des associations

La protection et la gestion durable des océans répondent à des enjeux fondamentaux pour notre planète et pour l'humanité : les océans participent au cycle de l'eau, régulent le climat par l'entretien des courants marins et l'absorption du CO<sub>2</sub>, et fournissent de précieuses ressources (alimentaires, minérales, énergétiques). Aujourd'hui, ils font face à des menaces de tous ordres (destruction des habitats et des écosystèmes, surexploitation de la ressource, dérèglement climatique) qui nous imposent de prendre la mesure de l'urgence et d'agir.

Le groupe des associations apprécie l'approche « écosystémique, concertée et collaborative » de l'avis, tenant compte à la fois du milieu et des humains. En effet, nous pensons qu'au-delà des pouvoirs publics et des entreprises, tous les acteurs de la société civile doivent s'impliquer. En cela, le monde associatif a un rôle à jouer. Outre les associations de préservation de la nature, les fédérations sportives et associations d'éducation populaire peuvent particulièrement être citées en exemple dans la protection du milieu marin.

L'éducation à l'environnement et au développement durable y joue un rôle important au travers d'activités de plein air et de pratiques sportives responsables. À ce sujet, nous soutenons les préconisations de l'avis visant à promouvoir l'EEDD au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur, par une intégration de ces questions dans les manuels scolaires comme dans les cursus. L'appel émis par l'avis à lancer la « plateforme commune Mer » préconisée dans le cadre du Grenelle de la mer, va dans le même sens d'une plus grande information destinée à différents publics - parmi lesquels les citoyens - pour disposer de plus de moyens pour agir.

Notre groupe appuie ainsi les propositions facilitant la contribution de tous les acteurs, par le biais de partenariats entre la recherche scientifique (dont les ONG) et l'industrie ; la participation conjointe des citoyens et des professionnels à l'observation du milieu marin ; ou encore l'articulation des travaux de recherche entre le GIEC et l'IPBES.

Nous soutenons également les mesures à même de renforcer une gouvernance sur le plan national comme international, avec la réforme substantielle du SGMer, destinée à donner une vraie cohérence au pilotage national de la politique maritime française, et l'aboutissement des négociations autour de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous approuvons l'ensemble des préconisations émises au sujet des pollutions et déchets en mer, notamment, celles concernant l'écoconception des installations, navires

et infrastructures nécessaires à l'exercice des activités humaines en mer, mais aussi la généralisation d'une politique intégrée de réduction des déchets.

Enfin, nous sommes favorables aux mesures proposées pour développer une production et une consommation responsables des produits de la mer, tels que le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation et l'instauration d'un label européen certifiant des produits issus d'une pêche durable.

Pour toutes ces raisons, le groupe des associations a voté l'avis.